

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphane tenue à l'église de Saint-Épiphane, le lundi 4 mai 2015, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Vallier Côté Hervé Dubé Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

15.05.110
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

15.05.111
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2015

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 avril 2015, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ce dernier.

15.05.112
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois d'avril 2015 s'élevant à 35 921,25 \$, et des comptes courants s'élevant à 46 027,98 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 81 949,23 \$.

15.05.113
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MARS 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois d'avril 2015.

ADM-15-04-003
V-15-04-003
L-15-04-003

15.05.114
AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MAI 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois de mai 2015.

ADM-15-05-001

V-15-05-001

L-15-05-001

15.05.115

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois d'avril 2015.

ADMINISTRATION

15.05.116

APPUI FINANCIER À LA MISE SUR PIED D'UN SERVICE DE GARDERIE SCOLAIRE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE

ATTENDU la démarche du député de Rivière-du-Loup, monsieur Jean D'Amour, soit le fait de garantir un montant de 2 500 \$ à la Commission scolaire Kamouraska Rivière-du-Loup, pour l'année 2015-2016, destiné au transport scolaire, sous réserve de la mise sur pied d'un service de garderie scolaire à l'école Notre-Dame-du-Sourire ;

ATTENDU l'appui financier de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger (1000 \$ - résolution no. 2015-04-082), pour le projet de garderie scolaire à l'école Notre-Dame-du-Sourire ;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup est favorable à envisager un appui financier pour le projet de garderie scolaire à l'école Notre-Dame-du-Sourire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier que le conseil de la Municipalité de Saint-Épiphan accorde un appui financier de 1000 \$ à la Commission scolaire Kamouraska Rivière-du-Loup, pour le projet de garderie scolaire uniquement, pour l'année scolaire 2015-2016, sous réserve de l'ouverture du service de garderie scolaire à l'école Notre-Dame-du-Sourire en septembre 2015. La somme sera prise à même le compte no. 1100970 - subvention élus.

Monsieur le conseiller Sébastien Dubé vote contre.

Mesdames et messieurs les conseillers Pâquerette Thériault, Céline D'Auteuil, Nathalie Pelletier, Hervé Dubé et Vallier Côté votent pour.

Résolution adoptée.

15.05.117

AVIS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-VIGER POUR L'ACCÈS AUX LOISIRS

ATTENDU QUE la population de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger bénéficie des services de loisirs de la Municipalité de Saint-Épiphan (Camp de jour, semaine de relâche, etc.) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphan, pour être en mesure d'offrir ces activités et services, doit maintenir un budget pour ses infrastructures et ses ressources humaines en loisir ;

ATTENDU QUE le coût d'entrée demandé pour bénéficier de ces services ne reflète pas le coût de maintien des infrastructures ni des ressources humaines en loisir ;

ATTENDU QUE ce sont les citoyens de Saint-Épiphan qui assument depuis toujours les salaires et l'entretien des infrastructures de loisirs nécessaires au maintien des différents services de loisir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger un montant forfaitaire annuel de 500 \$ (indexé annuellement au coût de la vie) et ce, dès cette année, afin de permettre à ses citoyens de bénéficier des services de loisirs de la Municipalité de Saint-Épiphane. Le montant sera réévalué à partir de l'année 2018. Il est entendu qu'en payant ce montant, la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger s'assure que ses citoyens ne paieront pas plus cher les activités et services de loisirs, lors des inscriptions, que les citoyens de Saint-Épiphane.

15.05.118

MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique ;

ATTENDU la déclaration de Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac ;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac ;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Épiphane exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

15.05.119

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE DÉFI EVEREST ST-PIERRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui financier de l'entreprise Transport Morneau dans le cadre de sa participation au Défi Everest St-Pierre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas accorder d'appui financier à l'entreprise Transport Morneau, dans le cadre de sa participation au Défi Everest St-Pierre.

15.05.120

APPROBATION DES ÉTATS COMPARATIFS DU PREMIER TRIMESTRE 2015

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états comparatifs du premier trimestre 2015, tels qu'ils apparaissent en annexe de ce procès-verbal.

15.05.121

ACCÈS À L'EAU POTABLE GRATUITE DANS LES LIEUX PUBLICS

ATTENDU QUE d'un point de vue de santé, l'eau est la boisson idéale pour une saine hydratation et que sa consommation doit être encouragée et facilitée ;

ATTENDU QU'il est important pour la grande majorité des citoyens d'avoir accès à l'eau potable dans les lieux publics, quelle que soit la raison ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie souscrit à une approche axée sur le développement durable ;

ATTENDU QUE le processus d'embouteillage de l'eau et d'autres boissons dans des bouteilles de plastique et leur distribution ont des impacts néfastes sur l'environnement ;

ATTENDU QU'une petite partie seulement des bouteilles de plastique à usage unique sont recyclées et que celles-ci se retrouvent dans les rues, les parcs et les cours d'eau de la municipalité, en plus d'encombrer les sites d'enfouissement ;

ATTENDU QUE l'élimination des bouteilles d'eau doit être compensée par un accès adéquat à l'eau municipale pour maintenir la qualité de vie des citoyens ;

ATTENDU QUE la municipalité ne souhaite pas promouvoir la consommation de boissons sucrées en augmentant leur visibilité et accessibilité suite au retrait de l'eau embouteillée de ses machines distributrices ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé, et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie s'engage à :

- 1- Entretien adéquat des fontaines d'eau existantes ;
- 2- Éliminer l'offre d'eau embouteillée dans les édifices municipaux et les parcs ainsi que lors d'événements spéciaux, en la substituant par un accès à l'eau potable publique et non par d'autres boissons embouteillées telles que les boissons sucrées ;
- 3- Encourager l'usage de gourdes et contenants réutilisables ;
- 4- Prévoir la présence de fontaines d'eau dans l'aménagement de nouveaux espaces publics, en particulier aux abords des parcs, des terrains de jeux et plateaux sportifs et près des réseaux cyclables ou piétonniers.

15.05.122

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

Transferts de reclassification de comptes :

491 \$

Du compte no. 02-13020-422 – assurances habitation- adm. générale, au compte no 02-2200-422 – assurances habitation- service incendie.

1 200 \$

Du compte no. 01-23472-000 - revenus location de salle- Centre des loisirs, au compte no. 01-23415-000 – revenus location de salle- bureau municipal.

4 940 \$

Du compte no 02-41300-681 – électricité distribution eau, au compte no. 02-41200-681 – électricité- approvisionnement eau.

Transferts budgétaires réguliers :

2 075 \$

Du compte no. 02-70120-422 – assurances habitation- Centre des loisirs, au compte no. 02-13020-413 – vérification et comptabilité- adm. générale (reddition finale TECQ 2010-2013)

250 \$

Du compte no. 02-70130-522 – entretien/réparation- chalet des patineurs, au compte no. 02-70130-331 – téléphone/télévision- chalet des patineurs

295 \$

Du compte no. 02-70120-422 – assurances habitation- Centre des loisirs, au compte no. 02-22000-422 – assurances habitation- service incendie

397 \$

Du compte no. 02-70120-422 – assurances habitation- Centre des loisirs, au compte no 02-41200-422 – assurances habitation- approvisionnement eau (272 \$), au compte no. 02-32040-422 – assurances habitation- voirie-été (63 \$), et au compte no. 02-33020-422- assurances habitation- voirie-été

2 732 \$

Des comptes no. 02-70120-422 – assurances habitation- Centre des loisirs (760 \$), no. 02-70190-422 – assurances habitation- sous-sol Centre des loisirs (quilles) (1 764 \$), et no. 02-13020-422 – assurances habitation- adm. générale (208 \$), au compte 02-33020-516 – location équipement (souffleur)- voirie-hiver

1 700 \$

Du compte no. 02-13020-331 – téléphone ligne 0052- adm. générale, au compte no. 02-13020-527 – entretien et réparation équipement et ameublement- adm. générale

VOIRIE

15.05.123

OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie a fait parvenir une invitation à soumissionner à deux entreprises relativement au débroussaillage d'une partie des chemins de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie a reçu deux soumissions en conformité avec son invitation à soumissionner :

- Excavation SM : 139 \$ / heure ;
- René Bastille : 115 \$ / heure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de débroussaillage au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise René Bastille, au coût de 115 \$ / heure. Les sommes prévues pour payer ce mandat seront puisées à même le fonds de carrières et sablières.

15.05.124

EMBAUCHE DU MANŒUVRE SAISONNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le poste de manœuvre saisonnier 2015 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a réalisé quatre entrevues et a recommandé la candidature de monsieur Alexandre Poupart ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et

résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve le choix du Comité de sélection et procède à l'embauche de monsieur Alexandre Poupart, à titre de manœuvre saisonnier 2015, aux conditions prévues dans son contrat de travail.

LOISIRS

15.05.125

EMBAUCHE DE LA CHARGÉE DE PROJETS EN LOISIR

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le poste de chargé de projets en loisir ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a réalisé deux entrevues sur trois (une candidate s'étant désistée) et a recommandé la candidature de madame Rachelle Caron ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve le choix du Comité de sélection et procède à l'embauche de madame Rachelle Caron, à titre de chargée de projets en loisir, aux conditions prévues dans son contrat de travail.

15.05.126

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN LOISIR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie désire implanter, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Cyprien, un projet inter-municipal en loisir ;

ATTENDU QUE ce projet se concrétiserait par le partage d'une ressource en loisir et aboutirait à la mise sur pied d'activités culturelles et de loisirs communes aux deux municipalités ;

ATTENDU QUE la ressource en loisir serait monsieur Kevin Bernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Épiphanie approuve le projet de loisir inter-municipal avec la Municipalité de Saint-Cyprien, et mandate le maire et la direction générale, à négocier l'entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Cyprien, et à signer tous les documents reliés à ce projet, y compris les demandes d'appui financier.

15.05.127

EMBAUCHE DES ANIMATRICES POUR LE CAMP DE JOUR 2015

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour les postes d'animatrices pour le Camp de jour 2015 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a réalisé deux entrevues et a recommandé les candidatures de mesdemoiselles Justine Pelletier et Marie-Soleil Lavoie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve le choix du Comité de sélection et procède à l'embauche de mesdemoiselles Justine Pelletier et Marie-Soleil Lavoie, à titre d'animatrices du Camp de jour 2015, aux conditions prévues dans leurs contrats de travail.

INCENDIE

15.05.128

RAPPORT MENSUEL DU MOIS D'AVRIL 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois d'avril 2015.

15.05.129

EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup a procédé à l'embauche de monsieur Jean-Philippe April au Service de la prévention ;

ATTENDU QUE monsieur April est un pompier formé et qu'il serait en mesure de supporter le Service incendie de Saint-Épiphane, notamment lors des visites de prévention ;

ATTENDU QUE le Service incendie de Saint-Épiphane pourrait bénéficier de ses services occasionnellement, sans avoir à déboursier pour sa formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Jean-Philippe April, à titre de pompier volontaire.

15.05.130

ADOPTION DU PROGRAMME D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION ET D'ENTRETIEN DES BORNES SÈCHES

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un programme dans le but d'améliorer l'installation, faire l'entretien adéquat des bornes sèches et valider l'installation des bornes sèches actuelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil adopte le Programme d'évaluation, de vérification et d'entretien des bornes sèches proposé par la MRC de Rivière-du-Loup, en date du 28 avril 2015.

AFFAIRES NOUVELLES

15.05.131

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 15.04.090

ATTENDU QUE la Municipalité a fait parvenir une résolution (no. 15.04.090) aux organisateurs de l'événement Supercross, mais qu'une partie de celle-ci ne s'adressait qu'aux propriétaires du terrain localisé au nord de la rue Bernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil procède à l'annulation du paragraphe du dernier point de forme de la résolution no. 15.04.090 ;

15.05.132

DEMANDE AUX PROPRIÉTAIRES DU TERRAIN SITUÉ À L'EXTRÊME NORD DE LA RUE BERNIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de demander aux propriétaires du terrain situé à l'extrême nord de la rue Bernier l'autorisation d'utiliser ce terrain avec une lettre confirmant que la Municipalité pourra continuer à utiliser ce terrain en tant que virée pour les camions de déneigement l'hiver. Il est également résolu que le conseil n'entend pas négocier ses procédures de déneigement des rues et chemins, notamment dans le cas de la rue Marquis.

15.05.133

FERMETURE DE LA CROIX

ATTENDU QUE l'illumination de la croix doit être réparée à chaque année et que cela entraîne souvent des dépassements du budget prévu à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil ordonne la fermeture des disjoncteurs de la croix et ce, jusqu'à nouvel ordre.

15.05.134

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 58.

15.05.135

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Le conseil a pris connaissance d'une demande de dérogation mineure qui lui a été soumise. Selon le règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité, un avis public doit être affiché 15 jours avant la séance publique qui porte sur la dérogation. C'est pourquoi, ce conseil ajourne la présente séance pour se prononcer sur la demande.

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner l'assemblée au mercredi 20 mai, à 20 h. Il est 21 h 34.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier